



### Légionnaire uniponctué

- Les captures de papillons sont encore faibles.
- Quelques foyers d'infestations localisés ont été observés depuis une semaine.
- La vigilance est de mise dans les champs à risque.

## LÉGIONNAIRE UNIPONCTUÉE : FOYERS D'INFESTATION TRÈS LOCALISÉS

### État de la situation

Les captures de papillons effectuées cette semaine sont encore faibles. Cependant, on nous rapporte des dommages à divers degrés causés par des larves de la légionnaire uniponctué dans quelques champs de différentes régions (Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Montérégie), mais il s'agit de foyers d'infestation très localisés. Les faibles captures de cette année nous laissent croire que les infestations continueront d'être localisées et limitées.

### Stratégie d'intervention

Bien que les dommages observés soient localisés, la vigilance est de mise pour les champs de maïs et de céréales à risque, soit :

- Les champs semés tardivement et mal désherbés (particulièrement les endroits où il y a eu présence de chiendent ou avec présence actuelle de chiendent).
- Les champs semés sur un retour de prairie ou de seigle d'automne et désherbés tardivement.
- Les champs situés près d'une prairie de graminées récemment fauchée.
- Les peuplements denses de céréales et de graminées vivaces.
- Les prairies situées à proximité des cours d'eau.

Rappelons que seul le dépistage des larves au champ permet d'évaluer la nécessité d'intervenir ou non avec un insecticide. Une application d'insecticide sans dépistage des larves pourrait s'avérer totalement inutile. Pour obtenir plus de détails sur l'identification de la légionnaire uniponctué, le dépistage et les stratégies d'intervention, consultez le bulletin d'information intitulé « [La légionnaire uniponctué : identification, dépistage et stratégie d'intervention](#) ». Rappelons que le dépistage doit non seulement permettre de comparer les populations de larves présentes aux seuils d'intervention, mais aussi leur taille et leur taux de parasitisme, qui sont des éléments très importants à prendre en considération avant de décider d'appliquer un traitement insecticide.

Advenant que la situation évolue, un avertissement sera publié pour vous en informer et les dates recommandées pour le dépistage des larves et des dommages seront précisées.

Texte rédigé par :

Katia Colton-Gagnon, Brigitte Duval et Claude Parent

Avec la collaboration de :

Geneviève Labrie

[Groupe de travail sur les papillons](#)

#### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseuse  
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)  
Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767  
Courriel : [katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca](mailto:katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca)

Claude Parent – Coavertisseur  
Direction de la phytoprotection, MAPAQ  
Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181  
Courriel : [claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 21 – Grandes cultures – 10 juillet 2015*